des listes des électeurs, ni aucune plainte

ne s'est-elle produite.

Je n'entreprendrai pas maintenant de défendre cette mesure, il sera toujours temps de le faire lorsqu'elle sera soumise à l'étude de cette Chambre. Nous l'avons promise lorsque nous étions dans l'opposition. Nous l'avons réclamée lorsque nous étions dans l'opposition. Nous l'avons réclamée pendant des années et des années. Ca été là l'une des questions soumises à l'électorat lorsque nous en avons appelé au pays, et le peuple a donné son avis sur ce point, Que l'honorable sénateur croit ou ne croit pas que nous ayons rempli la promesse faite au pays en ce qui regarde le tarif, nous dé-irons, dans tous les cas, tenir notre parole en ce qui regarde cette mesure.

Puis, mon honorable ami a parlé de la question du plébiscite et a dit qu'il la considère comme un abandon du principe sur lequel repose le gouvernement responsable. Je suis partisan dévoué du principe du gouvernement responsable, mais je ne vois pas qu'il y ait là un abandon de ce principe. Il y a des questions d'un caractère social sur lesquelles vous pouvez avoir certaines opinions; que vos vues soient ou non pratiques, qu'il soit ou non dans l'intérêt public d'appliquer une certaine solution plutôt qu'une autre, cela dépendra entièrement de l'état de l'esprit public. Or, quel que soit votre avis sur l'opportunité d'avoir l'interdiction complète du commerce des liqueurs enivrantes, je crois que personne ne prétendra qu'une loi prohibitive, que l'opinion publique ne vous permettrait pas d'appliquer, qui serait ignorée, pendant que vous auriez partout des gens qui feraient de la distillation illicité et posséderaient des alambics particuliers avec lesquels ils fabriqueraient de la boisson, délits qui seraient commis par des personnes que vous ne pourriez punir, contre lesquelles vous n'oseriez même pas chercher à sévir parce que l'opinion publique sympathiserait avec eux, vous auriez, dis-je, dans ce cas, une situation beaucoup plus déplorable que celle qui pourrait se produire sous un régime bien ordonné de permis. Je crois donc qu'une mesure de ce genre, ayant ju-qu'à un certain point le caractère d'une loi somptuaire, en est une de celles sur lesquelles vous devez chercher à connaître le véritable état de l'opinion publique avant de faire aucune tentative de législation.

J'ai rapidement passé en revue les divers points dont mon honorable ami a parlé, et je n'abuserai pas davantage de l'indulgence de cette Chambre.

L'honorable M. BOULTON: Je propose que le débat soit ajourné.

La proposition est adoptée.

La séance est levée.

SÉNAT.

Séance du mercredi, le 9 février 1898.

Présidence de l'honorable C. A. P. Pelletier, C. M. G.

La séance est ouverte à trois heures.

Prière et affaires de routine.

LES JAPONAIS AU YUKON.

L'honorable M. MACDONALD (C. B.): Avant de passer à l'ordre du jour, je désire demander au Ministre de la Justice, si on a appelé son attention sur la nouvelle que l'on s'attend à une invasion japonaise dans le territoire du Yukon.

Je suppose qu'en vertu du traité existant entre la Grande-Bretagne et le Japon, nous ne pouvons pas empêcher les Japonais de venir dans notre pays, bien que nous puissions, je présume, les frapper d'un impôt comme nous le faisons pour les Chinois, mais je crois qu'ils devraient être exclus de la région minière du Yukon. Ce serait une chose grave si des hordes de nationaux de ce pays venaient envahir nos mines et en enlever les produits. Il va sans dire que ce sont des personnes qui ne prennent pas racine dans notre pays et nous n'en voulons pas comme citoyens du Canada.

L'honorable M. MILLS, ministre de la Justice: Mon attention n'a pas été appelée sur ce sujet autrement que par l'annonce que j'en ai vue dans les journaux et qui a, je suppose, fixé celle de l'honorable sénateur lui-même.

L'honorable M. MACDONALD (C.-B.): Je demanderai au Ministre s'il veut bien